**CAHIER DES CHARGES « DE LA SOMME A LA SEINE » – 2024-2025 :**

**Objectifs :**

- Soutenir et accompagner les initiatives culturelles et artistiques des collèges de la Somme

- Favoriser la découverte culturelle des collégiens et l’ouverture des collégiens sur la richesse de l’offre culturelle parisienne

- Enrichir le Parcours d’Éducation Artistique des collégiens samariens en complémentarité avec les dispositifs départementaux existants

- Accompagner la mobilité culturelle des collégiens en particulier pour les jeunes les plus éloignés de la culture

**Conditions d’éligibilité :**

- Une sortie culturelle / artistique indispensable

- Séjour à Paris sur une ou plusieurs journées (voyages scolaires autorisés)

- Participation de classes entières ou de groupes homogènes (groupes de classes complets pour la langue étudiée) en assurant la gratuité pour les élèves.

- Information systématique de l’intervention financière du département par le collège auprès des familles.

- 2 classes participantes maximum (soit un bus)

**Critères d’attribution du financement du Conseil départemental :**

- Le Conseil départemental attribue en fonction de l’éloignement géographique du collège par rapport à Paris une somme forfaitaire de **800 € pour les collèges jusqu’à 160 km de Paris** ou **1 200€ pour les collèges au-delà de 160 km de Paris** (voir liste en fin de document).

- Articulation possible avec d’autres sources de financement (FSE, PASS Culture…) mais pas le dispositif PAC Collégiens 80

- Pas de participation des familles possibles

- Un seul projet par établissement et par année scolaire

- Le versement de la subvention intervient à réception simultanée du compte rendu de réalisation technique et financier, sur la base du cadre fourni par le Conseil départemental, du justificatif de l’information faite en amont aux familles sur la participation financière du département (lettre circulaire…) et de la liste des élèves ayant participé au séjour.

- Chaque établissement recevra, après étude et validation de son projet et à l’issue du passage en commission permanente, un arrêté de subvention mentionnant la somme allouée à son projet par le Conseil départemental.

**Calendrier prévisionnel :**

- lancement du dispositif : 16 avril 2024

- date limite des dépôts des projets : 09 juin 2024

- attribution des subventions : commission permanente du mois de septembre

- réalisation des sorties : octobre 24 au 30 juin 2025

**Contacts :**

- Florent Peignard, chargé de projet livre et éducation : fpeignard@somme.fr

- Jane Temmermann, assistante du service de l’éducation artistique et culturelle : jcartwright@somme.fr

03.22.71.82.52

[www.somme.fr](http://www.somme.fr/)